



**79^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

SIXIEME COMMISSION

POINT 152 DE L'ORDRE DU JOUR :

« ADMINISTRATION DE LA JUSTICE AUX NATIONS UNIES »

DÉCLARATION DE

**S.E. Mme WROLY DANIELLE SERY-SEPE
AMBASSADEUR, REPRESENTANTE PERMANENTE ADJOINTE
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 15 octobre 2024

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser, avant tout propos, mes sincères félicitations pour le leadership remarquable avec lequel vous dirigez les travaux de la 6^{ème} Commission au cours de cette soixante-dix-neuvième Session de l'Assemblée générale.

Je me félicite de la qualité des rapports présentés par les différentes instances impliquées dans la gestion du système de justice des Nations Unies.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée précédemment au nom du Groupe africain et voudrait faire les observations ci-après, en sa capacité nationale.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire reste attachée au système de justice des Nations Unies dont les efforts d'amélioration continus renforcent la crédibilité, la portée et l'influence de notre Organisation commune.

Alors que le système multilatéral, est de plus en plus mis à rude épreuve, des réformes visant à renforcer l'efficacité dans la gestion des différents services judiciaires de l'ONU, peuvent être un outil efficace pour servir de modèle et de source d'inspiration aux Etats membres de cette institution.

C'est pourquoi, ma délégation salue la mise en œuvre de ces réformes, notamment l'élargissement de la compétence du Tribunal interne à certaines questions administratives, la gestion électronique des dossiers et le renforcement des capacités qui ont contribué à l'amélioration sensible du système d'administration de la justice des Nations Unies ces dernières années.

Monsieur le Président,

Le Bureau des services de l'ombudsman et de médiation joue un rôle crucial dans le traitement des dossiers, depuis sa création.

En effet, l'accroissement du nombre de cas à l'étude au niveau de ces services marque une confiance accrue du personnel dans le système informel.

Le traitement diligent des nouveaux litiges, notamment par l'utilisation de la technologie, est également un signe encourageant en matière de gestion du personnel des Nations Unies.

C'est le lieu pour ma délégation d'encourager et de marquer son soutien aux efforts continus du Secrétaire général pour améliorer la performance du personnel et veiller au respect de ses droits.

Je voudrais tout aussi réitérer le ferme soutien de ma délégation au renforcement du multilinguisme au sein des différents services des Tribunaux, permettant de prendre en compte les intérêts des différentes parties prenantes.

Ma délégation voudrait enfin saluer et réitérer son soutien aux dispositions prises par le Bureau de l'Ombudsman et par le Conseil de justice interne pour inciter les membres du personnel à recourir à la médiation.

La Côte d'Ivoire se réjouit également de l'importance accordée aux questions relatives au harcèlement sexuel, au racisme et aux autres formes de discrimination dans le cadre de la gestion de la justice aux Nations Unies.

L'ensemble de ces mesures permet d'apporter des réponses aux préoccupations liées à l'environnement du travail, aux relations entre les membres du personnel, à la communication et à diverses questions multiculturelles.

Ma délégation reste attachée à une justice ayant pour référence la Charte des Nations Unies et les résolutions subséquentes en la matière de notre Organisation commune. La justice se doit d'être indépendante, neutre et transparente pour inspirer l'état de droit et la confiance à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais indiquer que la Côte d'Ivoire souscrit à l'ensemble des recommandations visant à apporter des améliorations au système de justice interne des Nations Unies et reste disposée à collaborer positivement dans la poursuite de cet objectif.

Je vous remercie.